

Chevreuse le 19 janvier 2016

## FORMONS LES VŒUX DE.....

### LETTRE AUX ADHERENTS

Chers amis,

Le Bureau du **Comité Vallée de Chevreuse** est heureux de vous présenter, pour cette nouvelle année, ses meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour vous et vos proches.

Formons aussi le vœu que l'année 2016 soit l'année de la confirmation de notre territoire, de son renforcement grâce à des projets ambitieux et innovants et de la création de nouvelles compétences au sein de la CCHVC.

Nous profitons de ce début d'année pour vous informer des derniers éléments relatifs à l'avenir de notre territoire.

Certains d'entre vous ont peut-être entendu depuis plusieurs mois les rumeurs d'un possible changement d'attitude des communes de Saint Rémy et Chevreuse concernant la CCHVC. Après avoir voulu aller à la CAPS (Essonne), la municipalité de St-Rémy a déclaré en Conseil Municipal du 19 novembre 2015 que cette possibilité n'était plus d'actualité. Après avoir toujours voulu aller à la CASQY, le changement d'attitude de Chevreuse n'est toujours pas officiel. Si ces deux communes voulaient vraiment s'investir au sein de la CCHVC, le **Comité Vallée de Chevreuse** s'en féliciterait car il s'agirait de la réussite du premier objectif pour lequel il a été fondé.

Mais concrètement qu'en est-il? Le 1<sup>er</sup> décembre 2015 s'est tenu le dernier Conseil Communautaire de la CCHVC de l'année 2015, l'occasion de vérifier la réalité de ce changement d'attitude. Au travers des discussions qui s'y sont tenues, voyons si les attitudes de Chevreuse et St-Rémy ont vraiment changé.

**1. La loi NOTRe et le schéma de mutualisation.** L'application de la loi NOTRe contraignait les communes à se prononcer avant le 31 décembre 2015 sur un schéma de mutualisation des services communautaires et communaux. Toutes les communes à l'exception de Lévis Saint Nom avaient déjà donné un avis favorable sur ce schéma tout en faisant remarquer qu'un travail plus poussé serait nécessaire dans les mois à venir. Le Président a proposé de voter le schéma de mutualisation établi par le cabinet KPMG avec la perspective de l'enrichir par la suite. La loi autorise en effet les intercommunalités à amender ces schémas tous les ans (notamment pour assurer leur cohérence avec le projet de territoire). Madame le Maire de Saint Rémy a demandé en séance une modification du schéma de mutualisation telle que votée par le conseil municipal de Saint-Rémy). Les conseillers communautaires ont estimé à la majorité qu'il ne convenait pas de discuter en séance cette proposition étant donné que 9 communes sur 10 n'auraient pas la possibilité de la faire approuver par leur conseil municipal avant le 31 décembre 2015. Le conseil communautaire a ainsi estimé qu'il était préférable d'intégrer comme le permet la loi, les propositions de Saint-Rémy dans une prochaine version du schéma afin de laisser à tous les conseils municipaux le temps de revoir ces propositions. . Néanmoins, afin de prendre en compte les suggestions de Saint-Rémy, le Président a proposé la constitution d'une commission de mutualisation dont la présidence serait assumée par Madame le Maire de Saint Rémy. Celle-ci a refusé et finalement le comité de pilotage

existant a été conservé avec quelques aménagements. Cet épisode atteste d'un positionnement ambigu de Madame le Maire de Saint-Rémy. Pourquoi ne pas avoir saisi cette occasion de concrétiser les propositions formulées par son conseil municipal? Cette cacophonie ne va pas dans le sens de l'apaisement des esprits nécessaire au bon fonctionnement de la CCHVC. **Formons le vœu que la commune de Saint Rémy agisse à l'avenir en conformité avec l'intérêt général communautaire et qu'elle soumette ses propositions de mutualisation, tout à fait recevables, dans le cadre de l'évolution du schéma de mutualisation.**

2. **Avis sur le Contrat Régional Territorial de la Commune de Chevreuse.** La commune de Chevreuse a saisi par courrier en date du 25 septembre 2015 le Conseil Communautaire pour qu'il émette un avis sur le contrat régional territorial. Ce contrat concerne la construction d'un pôle petite enfance, de la maison des associations et l'aménagement de ses espaces extérieurs. Plusieurs conseillers communautaires ont fait valoir que les projets de crèche et de maison des associations devraient être envisagés dans le cadre de la CCHVC. Le Président a fait remarquer que la CCHVC, ne disposant pas des compétences « petite enfance » et « associations », ne pouvait, à cette étape, s'en charger. Il faut savoir que le budget d'investissement de la seule maison des associations à Chevreuse s'élève à 2,5 Millions d'euros, ce qui ne peut qu'impacter la fiscalité locale. La belle réussite de la piscine à Chevreuse doit sa réalisation et sa gestion à l'intercommunalité par le SIVOM de la région de Chevreuse. N'est-ce pas un exemple à suivre ? **Formons le vœu que la commune de Chevreuse propose créer les compétences « petite enfance » et « vie associative » à la CCHVC afin de ne pas faire supporter aux seuls chevrotins ces investissements utiles à toute la Vallée de Chevreuse.**

3. **Avis sur l'intégration des communes de Bonnelles et Bullion.** Sur ce sujet, le conseil communautaire était amené à délibérer pour fournir un avis à sur l'intégration des communes de Bonnelles et Bullion à la CCHVC. Le Président a rappelé que le Conseil Communautaire s'était déjà déclaré « favorable » par délibération en date du 1er Décembre 2014 à l'intégration, au sein de la CCHVC, d'autres communes qui en exprimeraient le souhait.

Dans sa délibération du 2 Novembre 2015, la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires a pris acte du fait que les habitants de BONNELLES et de BULLION puissent exprimer leur volonté sur le fait de rester ou de sortir de la Communauté d'Agglomération.

Lors du vote du 1er décembre, la commune de Chevreuse (à l'exception d'un conseiller) a donné un avis défavorable (vote contre la délibération) à l'entrée de Bonnelles et Bullion dans la CCHVC en arguant que ces communes veulent ainsi échapper aux obligations de la loi SRU. Toutefois Chevreuse a indiqué qu'elle pourrait revoir sa position si les obligations de production des logements sociaux ainsi que les pénalités qui en découlent étaient réparties entre toutes les communes. Sur le fond la remarque est acceptable, sauf que sa mise en œuvre dépend du législateur et en aucun cas de la CCHVC ou des communes de Bonnelles et Bullion et la majorité chevrotine ne peut l'ignorer. Pourquoi dès lors utiliser cet argument ? Quelle est la raison réelle de cette opposition au développement de la CCHVC ? **Formons le vœu que Chevreuse révise sa position sur ce point et défende l'élargissement et le renforcement de la CCHVC.**

4. **Au cours des points divers**, le conseiller communautaire de Saint Rémy et vice-président du **Comité Vallée de Chevreuse**, Dominique Bavoil est revenu la position de Chevreuse concernant l'intégration des communes de Bonnelles et Bullion dans la CCHVC en expliquant que l'on ne pouvait pas réduire cette démarche au seul regard de la loi SRU et que historiquement ces deux communes ont toujours été proche de l'identité et de la démarche des communes composant aujourd'hui la CCHVC.
  
5. **Toujours au cours des points divers**, Dominique Bavoil a également demandé à ses collègues de Saint-Rémy et de Chevreuse s'ils renonçaient enfin officiellement à quitter la CCHVC et s'ils décidaient de s'investir pleinement dans les projets intercommunaux. Aucune réponse n'a été donnée à cette question. **Formons le vœu que Saint-Rémy et Chevreuse annoncent haut et fort qu'elles sont membres et actrices de la CCHVC et qu'elles contribueront à son rayonnement.**

Ainsi que vous le constatez nous en sommes encore à formuler des vœux, mais c'est de saison ! Toutefois rappelons que le Préfet **a validé son projet de schéma territorial départemental : la CCHVC est confortée dans son existence.** Le **Comité Vallée de Chevreuse** se réjouit d'avoir contribué à ce résultat en informant et en mobilisant les habitants et en interpellant les élus à différents niveaux et les Préfets.

Au-delà des vœux, le **Comité Vallée de Chevreuse** poursuit ses efforts pour faire de la CCHVC un territoire uni, fier de son passé et de ses atouts et générateur de projets innovants au service des habitants de notre belle Vallée.

N'hésitez pas à en faire sa promotion pour gagner de nouveaux adhérents (bulletin joint), devenez les ambassadeurs du **Comité Vallée de Chevreuse** auprès de vos proches et de vos connaissances.

Bien à vous

Jacques Empinet

Président du **Comité Vallée de Chevreuse**